



RAPPORT D'ACTIVITE DU CURATEUR

À retourner au Parquet

- **via courriel** à l'adresse pal.ecofin@justice.etat.lu,
- de préférence en format PDF
- et avec signature électronique LUXTRUST

Faillite	
N° RCS	
Date du jugement déclaratif de faillite	
Numéro de la faillite	
Nom du juge commissaire	
Nom du curateur	
Date provisoire de la cessation des paiements selon le jugement déclaratif de faillite	
Date de la cessation des paiements selon l'analyse du curateur	
Date de l'ébranlement du crédit selon l'analyse du curateur	
Identité du domiciliataire éventuel	

NOTE IMPORTANTE :

Le présent formulaire est désormais le seul accepté par le Parquet au titre du rapport d'activité du curateur. Tout rapport d'activité de curateur présenté sous une autre forme et ne fournissant pas les informations demandées sera refusé.

Un rapport d'activité **complet** est à retourner au Parquet dans les meilleurs délais et au plus tard dans les six mois suivant le prononcé de la faillite. Si ce délai ne peut être respecté, il y aura lieu d'en informer le Parquet par courriel tout en indiquant les motifs du non-respect de ce délai.

Les réponses du curateur sont à rédiger en caractères normaux (ni gras, ni italique, ni souligné).

Le curateur doit impérativement joindre au présent rapport d'activité :

- une copie des pièces lui ayant permis d'identifier les dirigeants de la société commerciale en faillite,
- dans l'hypothèse où le failli ne répond pas aux convocations du curateur : une copie des courriers envoyés au(x) dirigeant(s) ensemble avec une copie des accusés de réception,
ATTENTION : il y a lieu de convoquer le(s) dirigeant(s) à date fixe
- une copie des déclarations de créance des créanciers publics avec les pièces y afférentes,
- une copie des contraintes éventuelles (Centre commun de la sécurité sociale, Administration de l'enregistrement et des domaines, Administration des contributions directes).

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LE FAILLI ET LA FAILLITE

1. Importance approximative de l'actif et du passif de la faillite

Actif	
Ventes réalisées par le curateur	
Actifs en compte	
Actif total	

Passif	
Centre commun de la sécurité sociale	
Administration de l'enregistrement, des domaines et de la TVA	
Administration des contributions directes	
Bailleurs	
Salariés	

- Reste-t-il des vérifications à faire ou des débats sur contestations à vider ?

Réponse :

- Les créances ont-elles été transmises au Fonds pour l'emploi ?

Réponse :

3. Le capital social a-t-il été entièrement libéré ?

- **Non** ☐

Quelles en sont les raisons et quelle a été la quote-part libérée ?

Réponse :

- **Oui** ☐

Quel en a été le montant ?

Réponse :

4. Quelle a été l'activité du commerçant/de la société en faillite ?

Réponse :

5. Identité et antécédents du failli

- a. En cas de faillite d'une société, quels sont les dirigeants de droit ? Merci d'indiquer les nom, prénom, qualité et adresse pour chaque dirigeant de droit.

Réponse :

- b. En cas de faillite d'une société, quels sont, s'ils sont différents des précédents, les dirigeants de fait ? Merci d'indiquer les nom, prénom, qualité et adresse pour chaque dirigeant de fait.

Réponse :

- c. Dans quelles autres sociétés, commerces ou entreprises est-ce que le failli/les dirigeants de la société en faillite ont selon les informations dont vous disposez participé ?

Réponse :

- d. Dans quelles autres faillites est-ce que le failli/les dirigeants de la société en faillite sont selon les informations dont vous disposez impliqués ?

Réponse :

6. Quel a été le nombre de salariés du failli/de la société en faillite ?

Réponse :

7. Auprès de quelles banques la société en faillite disposait-elle de comptes (au Luxembourg et à l'étranger) ? Qui avait des procurations sur ces comptes et qui avait à sa disposition les moyens de paiement de la société en faillite ?

Réponse :

8. Quelle société comptable / fiduciaire s'occupait de la comptabilité de la société en faillite ? Quelle était la personne de contact auprès de cette fiduciaire ? Quand et pour quelles raisons est-ce que cette collaboration a cessé à un certain moment ? Est-ce que les factures y relatives ont été honorées ? Si non, depuis quand ?

Réponse :

II. IRREGULARITES, FRAUDES ET FAUTES CONSTATEES

1. Généralités

- Est-ce que le failli exerçait encore une activité relevant de son objet social au jour du prononcé de la faillite ?
Oui ☐
Non ☐

- Combien de salariés étaient encore au service du failli au jour du prononcé de la faillite ?

Réponse :

- Est-ce que le failli disposait encore d'outils de travail ?
Oui ☐
Non ☐
- Est-ce que le failli avait abandonné ses locaux ?
Oui ☐
Non ☐

2. Banqueroute simple (article 489 du code pénal)

- Dépenses personnelles excessives ?

Oui ☐

- **Merci de préciser lesquelles.**

Réponse :

Non ☐

- Fortes sommes consommées au jeu, à des opérations de pur hasard ou à des opérations fictives de bourse ou sur marchandises ?

Oui ☐

- **Merci de préciser lesquelles.**

Réponse :

Non ☐

- Moyens ruineux

Oui ☐

- **Merci de préciser lesquels.**

Réponse :

Non ☐

- Supposition de dépenses ou de pertes ?

Oui ☐

- **Merci de préciser lesquelles.**

Réponse :

Non ☐

- Favoritisme d'un ou plusieurs créanciers au préjudice de la masse ?

Oui ☐

- **Merci de préciser lesquels.**

Réponse :

Non ☐

3. <u>Banqueroute simple (articles 490 et 490-2 dernier alinéa du code pénal)</u>
--

- Est-ce que le failli a fait l'aveu de la cessation des paiements ?

Oui ☐

Date de l'aveu de la cessation des paiements :

Non ☐

- Est-ce que le(s) dirigeant(s) s'est (se sont) rendu(s) en personne aux convocations du curateur ?

Oui ☐

Non ☐

- Est-ce que la comptabilité vous a été remise ?

Oui ☐

Est-ce que la comptabilité était complète ?

- Oui ☐

- Non ☐

Non ☐

- Est-ce qu'un inventaire annuel complet des avoirs et droits de toute nature et des dettes, obligations et engagements de toute nature a été établi ?

Oui ☐

Est-ce que cet inventaire était complet ?

- Oui ☐

- Non ☐

Non ☐

4. <u>Banqueroute simple – (article 490-2 premier alinéa du code pénal)</u>
--

- A quelle date ces renseignements ont-ils été demandés ?

Réponse :

- Est-ce que le(s) dirigeants ont fourni les renseignements que vous leur avez demandés ?

Oui ☐

Non ☐

Merci de préciser quels renseignements ne vous ont pas été fournis.

Réponse :

- Est-ce que ces renseignements étaient exacts ?

Oui ☐

Non ☐

**En quoi les renseignements sollicités
étaient-ils inexacts ?**

Réponse :

5. Banqueroute frauduleuse (article 490-3 du code pénal)

- **Est-ce que le failli a soustrait tout ou partie des livres, documents ou écritures/informations comptables ?**

Non ☐

Oui ☐

- **Quels livres, documents ou écritures/informations comptables ont été soustraits ?**

Réponse :

- **Qui a soustrait ces livres, documents ou écritures/informations comptables ?**

Réponse :

- **Pourquoi ces livres, documents ou écritures/informations ont-ils été soustraits ?**

Réponse :

- **Est-ce que le contenu des livres, documents ou écritures/informations comptables a été frauduleusement enlevé, effacé ou altéré par le failli ou un tiers ?**

Non ☐

Oui ☐

- **A quels livres, documents ou écritures/informations comptables a-t-il été porté atteinte ?**

Réponse :

- **Qui a porté atteinte ces livres, documents ou écritures/informations comptables ?**

Réponse :

- **Est-ce qu'une partie de l'actif de la faillite a été détournée ou dissimulée par le failli ?**

Non ☐

Entre quelles mains ces actifs se trouvent-ils à l'heure actuelle ?

Réponse :

Oui ☐

- **Quels actifs ont été détournés ou dissimulés ?**

Réponse :

- **A quelle valeur estimez-vous ces actifs ?**

Réponse :

- **Qui a soustrait ou dissimulé ces actifs ?**

Réponse :

- **Avez-vous pu récupérer ces actifs ?**

Réponse :

- **Avez-vous constaté des mouvements suspects sur les comptes bancaires de la société au cours des six derniers mois précédant la dernière opération bancaire ?**

Réponse :

- **Est-ce que le failli s'est frauduleusement reconnu débiteur de sommes qu'il ne devait pas ?**

Non ☐

Oui ☐

- **De quelles sommes le failli s'est-il reconnu débiteur ?**

Réponse :

- **Par quelles écritures, actes publics ou engagements sous signature privée et/ou bilans le failli s'est-il frauduleusement reconnu débiteur ?**

Réponse :

- **Avez-vous pu recouvrer ces sommes ?**

Réponse :

6. Corréité-complicité

- **Est-ce que des tiers ont participé à la banqueroute, notamment en ce qu'ils ont soit directement coopéré avec le failli aux actes de banqueroute frauduleuse, soit prêté au failli une aide telle que sans leur assistance la banqueroute frauduleuse n'eut pu être commise, ou encore directement provoqué, donné des instructions ou aidé le failli dans les faits de banqueroute frauduleuse ?**

Non ☐

Oui ☐

- Nom des tiers en cause.

Réponse :

- Par quels moyens ont-ils coopéré, prêté pour l'exécution une assistance, provoqué, donné des instructions ou aidé le failli ?

Réponse :

- Est-ce que les tiers en cause avaient connaissance, à l'époque, que les faits auxquels ils participaient ont préparé ou facilité la banqueroute ou l'ont consommée ?

Réponse :

7. Abus de biens sociaux (article 1500-11 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales)

- Disposez-vous d'indices que des faits susceptibles d'être qualifiés d'abus de biens sociaux ont été commis ?

Non ☐

Oui ☐

- Merci de préciser ces faits et d'indiquer les personnes susceptibles d'y avoir participé.

Réponse :

- ☐ Dépenses personnelles avec des moyens de paiement établis au nom de la société

Détails des faits :

Auteur de ces faits :

- ☒ Usage personnel de véhicules achetés avec les fonds de la société/immatriculés au nom de la société

Détails des faits :

Auteur de ces faits :

- ☐ Usage des fonds de la société en faillite dans une autre société dans laquelle les dirigeants/associés de la société en faillite ont des intérêts

Détails des faits :

Auteurs de ces faits :

☐ Investissements personnels réalisés avec les fonds de la société

Détails des faits :

Auteurs de ces faits :

Autres abus de biens sociaux (préciser faits et auteurs) :

- En particulier, quel est le montant inscrit dans les comptes suivants du dernier plan comptable normalisé ?

4212 – Créances sur associés ou actionnaires

- 42121 – Montant principal
- 42122 – Intérêts courus

Réponse :

- Quel est le montant créditeur ou débiteur du compte courant associé renseigné dans les documents comptables dont vous disposez et qui sont postérieurs à l'exercice visé par le dernier plan comptable normalisé publié ?

Réponse :

8. <u>Divers</u>

- Est-ce que la société en faillite a bénéficié de subsides ou autres aides d'Etat ?

Non ☐

Oui ☐

Est-ce que vous avez constaté que ces subsides et/ou aides d'Etat ont été détournés de leur finalité ?

Non ☐

Oui ☐ Merci de préciser :

Réponse :

- Quel est le dernier bilan déposé/publié au RCSL ?

Réponse :

- Avez-vous constaté d'autres anomalies ?

Non ☐

Oui ☐ Merci de préciser lesquelles :

Réponse :

- Avez-vous déposé une plainte dans le cadre de la présente faillite ?

Non ☐

Oui ☐ Merci d'indiquer la référence du Parquet de cette plainte :

Réponse :

- Envisagez-vous de déposer une plainte dans le cadre de la présente faillite ?

Oui ☐

Non ☐

III. CAUSES DE LA FAILLITE

- Quelles sont les causes de la faillite ?

Réponse :

- Dans quelle mesure ces causes sont-elles imputables au failli / aux différents dirigeants de fait ou de droit de la société en faillite ?

Réponse :

- Comment évaluez-vous la qualité de la gestion du failli / de la société en faillite ?

Réponse :

IV. AUTRES RENSEIGNEMENTS

Est-ce que vous envisagez de procéder à :

- Une action en interdiction professionnelle (article 444-1 du code de commerce) ?

Oui ☐

Non ☐

- Une action en extension de la faillite (article 495 du code de commerce) ?

Oui ☐

Non ☐

- Une action en comblement du passif (article 495-1 du code de commerce) ?

Oui ☐

Non ☐

Souhaitez-vous formuler d'autres observations ?

Réponse :

Date :

Signature :